

Besançon, le 26 septembre 2018

MONSIEUR GUILLAUME PEPY  
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL  
SNCF MOBILITES  
9 RUE JEAN-PHILIPPE RAMEAU  
93633 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

Monsieur le Président Directeur Général,

La préparation du prochain changement de service horaire prévu en décembre prochain s'est déroulée dans des conditions très insatisfaisantes d'information pour ce qui concerne l'annonce de la profonde refonte des dessertes TGV de l'axe Sud, et notamment pour les liaisons Province-Province.

En effet, les impacts sur les circulations ferroviaires, qui sont liés à l'engagement du chantier permettant à terme la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais, ne pouvaient pas être ignorés au regard des procédures préalables nécessaires à la réservation des plages de travaux.

Aussi, nous souhaitons vous faire part de notre vif mécontentement tant sur le fond que sur la méthode qui a prévalu pour l'annonce des modifications de l'offre TGV de l'axe Sud.

Sur la forme, les annonces unilatérales de la SNCF sont en totale contradiction avec la construction d'un espace de concertation efficace, dans le cadre du Pacte ferroviaire, avec les Régions et les associations d'élus. Par ailleurs, cette information extrêmement tardive, au regard des modifications annoncées, est susceptible de pénaliser la bonne coordination de l'offre TGV et des offres TER que nous organisons au sein de chacun de nos territoires.

C'est pourquoi, nous recevons favorablement la proposition que vous avez soumise visant à la mise en place d'un groupe de travail spécifique « dessertes Grand Est-Sud Est » qui examinera, en temps réel, les conditions de remise en service des circulations TGV supprimées dès décembre prochain, en tenant compte des avancées des travaux sur le nœud Lyonnais et de la restitution progressive des capacités de sillons. Ce groupe de travail devra bien évidemment être élargi aux dessertes TGV de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Nous souhaitons que la mise en place de ce groupe de travail puisse constituer une occasion de se projeter collectivement et avec ambition sur le devenir des dessertes TGV qui sont fondamentales pour le corridor européen dans lequel elles s'inscrivent, ainsi que pour les relations de nos capitales régionales avec les pays voisins via l'axe de la Mer du Nord à l'Arc méditerranéen.

Cette ambition devra également traduire le caractère d'artère internationale et nationale de ces eurocorridors pour notamment mettre en œuvre un projet de desserte à la hauteur des investissements qui ont été consentis par les collectivités locales, notamment pour la 1<sup>ère</sup> phase de la LGV Rhin-Rhône.

A cet effet, nous attendons de la part de SNCF Mobilités que les liaisons Province – Province du TGV Rhin – Rhône ne soient plus considérées comme de simples variables d'ajustement de l'offre, alors même que le marché des liaisons ferroviaires internationales est porteur.

Ce marché doit donc être considéré comme un vecteur de développement permettant de conforter des projets majeurs de développement de l'infrastructure tels que la 2<sup>ème</sup> phase de la Branche Est de la LGV Rhin-Rhône ou encore le raccordement à l'aéroport de Mulhouse-Bâle. A ce titre, l'amélioration des temps de parcours pour plusieurs liaisons sur la section Strasbourg-Lyon doit constituer une priorité visant à capter le marché de longue distance et passer sous la barre symbolique des 3 heures qui constitue la frontière de pertinence par rapport aux liaisons aériennes, tout en irriguant mieux les territoires desservis.

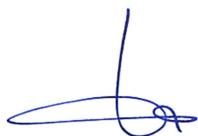
Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation particulière de plusieurs gares desservant des villes moyennes, telles que Lons-le-Saunier, Neufchâteau, Culmont-Chalindrey, qui ne bénéficieront plus de dessertes TGV directes durant la période de travaux. Il est indispensable que le Groupe de Travail sur les dessertes examine de manière prioritaire la situation de ces gares, et que dans cette attente, des mesures de substitution efficace puissent être mises en place, comme cela a pu être le cas sur l'axe Nancy-Dijon.

En effet, nous ne pouvons concevoir que des enjeux de desserte qui concernent à la fois l'Etat, des Régions et l'opérateur soient actés sans échanges sur les moyens compensatoires ou alternatifs afin que la qualité du service à la population ne soit pas dégradée.

Souhaitant que la mise en place du groupe de travail sur les dessertes acte un véritable renouveau dans les relations de SNCF Mobilités avec les Régions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'assurance de notre considération distinguée.

Marie-Guite DUFAY



Présidente  
Région Bourgogne-Franche-Comté

Jean ROTTNER



Président  
Région Grand Est

Copie :

- ministre des Transports
- parlementaires de Grand Est et de Bourgogne-Franche-Comté concernés